



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale des
affaires culturelles
Conservation régionale des monuments
historiques et de l'architecture

Toulouse, le **18 DEC. 2014**

Affaire suivie par : Marie-Emmanuelle Desmoulins
Téléphone : 05 67 73 21 21
Courriel :
marie-emmanuelle.desmoulins@culture.gouv.fr

Ref : CRMHA/CC

Monsieur le Président,

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), réunie le 30 septembre 2014, a examiné le dossier relatif à la protection au titre des monuments historiques de l'église Saint-Martin d'Ayguebonne à Montjoux.

Le procès-verbal de la séance ayant été validé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres de la CRPS ont voté, à l'unanimité, pour une inscription au titre des monuments historiques de cet édifice en totalité.

Afin de poursuivre la procédure administrative, j'ai demandé à mes services de préparer l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques qui sera soumis à la signature du préfet de Région et dont une ampliation sera ensuite adressée à Monsieur le Maire de Montjoux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles

Laurent ROTURIER

Monsieur le Président de l'association
« Sauvons Saint-Martin d'Ayguebonne »
Mairie de Montjoux
12490 - MONTJAUX

Copie : Mairie de Montjoux

Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées – 32, rue de la Dalbade - BP 811
31080 Toulouse Cedex 6 – Tél. 05 67 73 20 20 – Fax 05 61 23 12 71
www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale
des affaires culturelles de Midi-Pyrénées
DRAC n°2014/

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Martin
d'Ayguebonne à Montjoux (Aveyron)**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Midi-Pyrénées en date du 30 septembre 2014. ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Martin d'Ayguebonne présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son ancienneté

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

A R R E T E

Article 1^{er} – Est inscrite en totalité au titre des monuments historiques, tel qu'il est délimité sur le plan annexé au présent arrêté, l'église Saint-Martin d'Ayguebonne située à MONTJOUX (Aveyron), sur la parcelle n° 865, d'une contenance de 104 ca, figurant au cadastre section E et appartenant à Madame Lucie Octavie Thérèse LACAZE, légataire universelle de Maria Rosa LACAZE veuve GUIBERT, par attestation du 13 septembre 1993 devant Maître NEYRAT, notaire à MILLAU (Aveyron) et publié au service de la publicité foncière de MILLAU le 14 octobre 1993, vol. 1993P n°3389

Article 2 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le
Mailhos
Pascal MAILHOS

31 DEC. 2014

Plan annexé à l'arrêté n° 2014 du 31/12/14 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Martin d'Ayguebonne telle que délimité en rouge sur le cadastre de la commune de Montjoux section E, parcelle n° 865



<http://www.midi-pyrenees.gouv.fr>

